Avenant n°1 relatif à la convention de partenariat du 23/05/2016 portant sur la formation CAFERUIS / M1 ESS

Vu la modification de dénomination social de l'Association Régionale d'Etude et de Formation à l'Intervention Sociale (AREFIS) devenant l'Ecole nationale des solidarités, de l'encadrement et de l'intervention sociale (ENSEIS) publiée au Journal Officiel du 16 février 2021 ;

Vu la convention du 23 mai 2016 en vue de la préparation du Master 1 Economie Sociale et Solidaire (M1 ESS) concomitante à la préparation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS) ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 05/11/2019 accréditant l'Université Lyon 2 en vue de la délivrance de diplômes nationaux, et prolongeant la durée de l'accréditation ;

Article 1 : Identification des parties initiales

L'Université Lumière Lyon 2,
Sise 86 rue Pasteur – 69635 LYON cedex 07
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

ci-après désignée « Université Lyon 2 »

a conclu le 23 mai 2016 une convention de partenariat avec :

L'Association Régionale d'Etude et de Formation à l'Intervention Sociale,
Sise 185 rue Jean Voillot – 69627 Villeurbanne cedex
Représentée par sa Présidente, Madame Josiane FLACHON agissant ès qualité et pour le compte de l'Institut Régional & Européen des Métiers de l'Intervention Sociale Rhône-Alpes

ci-après désignée « AREFIS-IREIS »

Article 2 : Transfert de la convention

L'Université Lyon 2 autorise l'AREFIS-IREIS à céder à l'Ecole nationale des solidarités, de l'encadrement et de l'intervention sociale (ENSEIS) la convention de partenariat en vue de la préparation du Master 1 ESS concomitante à la préparation du CAFERUIS, en

conséquence du changement de dénomination sociale de l'AREFIS-IREIS qui devient l'ENSEIS (*cf. annexe 1 : annonce n°1197, publiée au Journal Officiel du 16 février 2021*).

Ainsi, le bénéficiaire de la convention devient :

l'Ecole nationale des solidarités, de l'encadrement et de l'intervention sociale
Sise 185 rue Jean Voillot – 69627 Villeurbanne cedex
Représentée par sa Directrice générale, Madame Nadia ZEGMAR

ci-après désignée « ENSEIS »

Ainsi la désignation « AREFIS-IREIS » est remplacée par « ENSEIS » dans l'ensemble de la convention de partenariat du 23 mai 2016.

Article 3 : Modification de la durée de la convention initiale

L'article 5-1 « Cadre de validité de la présente convention » de la convention de partenariat visée ci-dessus est modifié comme suit :

> *« La présente convention prend effet à compter de la date de signature et après approbation par le conseil d'administration de l'Université Lyon 2. La convention porte sur la durée de l'accréditation du Master soit jusqu'à la fin de* ***l'année universitaire 2021-2022*** *»*

Article 5 :

Les autres dispositions de la convention de partenariat restent inchangées.

Fait à Lyon en deux exemplaires, le

La Présidente de l'Université Lyon 2	La Directrice générale de l'ENSEIS
Nathalie DOMPNIER	Nadia ZEGMAR